

**Fiche explicative de la mesure**

*0640\_02 - Mise en place d'une stratégie globale à long terme de communication et de sensibilisation de tous les acteurs de l'eau*

Objet	<p>La mesure vise à communiquer d'une part, sur le thème de l'eau auprès des différents acteurs (grand public, stakeholders ciblés), et d'autre part sur l'avancée de la législation et de son application en Wallonie.</p> <p>L'utilisation de supports modernes et adaptés à chaque public permettra à l'Administration de mieux communiquer et faire appliquer certaines mesures. Une communication au sein de l'Administration (intra-SPW) est aussi envisagée.</p> <p>Une priorité sera accordée à la communication relative au contenu du programme de mesures du second cycle de plans de gestion 2015 - 2021.</p>	
Motivation	<p>D'une part, les acteurs de l'eau et le grand public doivent être informés sur l'état des masses d'eau et conscientisés aux enjeux de la Directive-Cadre sur l'Eau.</p> <p>D'autre part, le programme de mesures prévu dans le cadre du second cycle de Plans de Gestion par District Hydrographique doit être communiqué et expliqué au grand public ainsi qu'aux agents de l'Administration</p>	
Mise en œuvre	<p>Dans un premier temps, le projet vise à communiquer sur l'état des masses d'eau en diffusant un rapport. Ensuite, la communication portera sur les PGDH et le programme de mesures à mettre en œuvre, par des séminaires à destination de l'Administration puis une diffusion vers le grand public via une plateforme Internet et les réseaux sociaux.</p>	
<b>Etapes</b>		<b>Calendrier prévisionnel</b>
1	Réalisation d'une publicité de l'enquête publique portant sur les PGDH dans le cadre de la Foire agricole de Libramont	2015
2	Réactualisation, mise en forme et publication en ligne du rapport présentant les données des réseaux de surveillance de la qualité des eaux	2016
3	Diffusion des informations à destination de l'Administration via supports internes (D GARNECONTACT, magazine Osmose) et séminaires ("Midis de l'info")	2016 et suivantes
4	Impression et distribution de plaquettes informatives sur le programme de mesures dans le cadre de manifestations publiques (Journées wallonnes de l'Eau, Foire agricole de Libramont, Assises de l'Eau,...).	2016
5	Organisation de Journées d'études par thématiques et selon des publics cibles	2016 et suivantes
6	Envoi d'informations via <i>newsletter</i> et réseaux sociaux (compte twitter DGO3_DEE). Relais pouvant être assuré par des partenaires (ex. comptes facebook et twitter de Contrats de Rivière, twitter de "Vive la Wallonie", twitter de la DGO4)	2016 et suivantes



## Deuxièmes Plans de gestion Programme de mesures



Opérateur	SPW - DGO3 - Département de l'Environnement et de l'Eau.
Partenaires associés	DGO3 - Direction de la Communication Ressources naturelles, Environnement et Agriculture (CREA), Direction de la Communication Externe du Secrétariat Général, Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie (DGO4), les 13 Contrats de Rivière wallons, l'Union professionnelle des opérateurs publics du cycle de l'eau en Wallonie (AquaWal), la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE), l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW), ...
Impact attendu	La mesure devrait permettre -de conscientiser le grand public et les acteurs sectoriels aux enjeux de la Directive-cadre sur l'Eau; -de faire connaître le programme de mesures adopté dans le cadre des PGDH-II -de moderniser la communication en recourant notamment aux réseaux sociaux et ainsi répondre à une demande récurrente des citoyens (voir enquête publique des PGDH-I)
Zone(s) concernée(s)	Wallonie
Coût global	142.000 € TVAc
Source du financement	Budget du plan de communication de la DGO3-CREA et article de base 12.01 du programme 15.13 du budget des dépenses de la Région wallonne.

**Masses d'eau\* dans lesquelles est (sera) préconisé d'appliquer la mesure spécifiquement  
(échelle d'application "masse d'eau")**

Mesure **0640\_02** Complémentaire Générale Echelle d'application **Wallonie**

Cette mesure est générale. Elle s'applique(ra) sur l'ensemble des masses d'eau de surface wallonnes \*.

*\* sur base des connaissances/informations actuellement disponibles*